

Colmar, le 25 octobre 2018

Visite annuelle du cimetière municipal

Le cimetière du Ladhof, créé le 23 juin 1805, était séparé en deux parties : le côté Nord était consacré à l'inhumation des catholiques et le côté Sud à celle des protestants. Sa superficie s'étant rapidement avérée insuffisante, il s'est agrandit en 1843 et un mur d'enceinte a été érigé.

En 1900 et 1912, le cimetière s'est à nouveau étendu pour atteindre sa superficie actuelle qui est de **11 hectares.**

Capacité (au 01.10.2018):

Nombre total d'emplacements au cimetière : 17 948

- dont emplacements occupés (concessions non échues): 15 664
- dont emplacements à évacuer (concessions échues) : 1 369
- dont emplacements libres : 915

Acquisitions/renouvellements:

En moyenne chaque année, le service population gère :

- 453 renouvellements et 84 acquisitions de concessions de terrain,
- 25 renouvellements et 40 acquisitions de cases funéraires,
- 11 attributions gratuites de terrains communs.

Inhumations/exhumations:

En moyenne chaque année, le service population suit :

- **255 inhumations** (cercueils),
- 206 inhumations d'urnes funéraires (en concession ou case funéraire),
- **67 dispersions de cendres** au jardin du souvenir ou au puits du souvenir
- 9 exhumations (à la demande des familles).

(calculs effectués à partir des statistiques annuelles 2015-2016-2017)

Réalisations 2018:

- 1. Création d'un espace dédié à des cavurnes (carré Nord J), qui se présentent sous la forme de petits caveaux construits en pleine terre, dans lesquels 4 urnes pourront être placées.
- 2. Ajout d'un module de 48 cases funéraires dans l'espace columbariums Ouest et création d'un cheminement piéton d'accès en liaison avec ceux existants.
- 3. Pose de 2 nouveaux modules de 18 et 9 cases funéraires dans l'espace columbariums Sud.
- 4. Construction d'un 5^{ème} ossuaire.
- 5. Évacuation des tombes arrivées à échéance :
 - 119 concessions opérations de marbrerie,
 - 72 concessions opérations de fossoyage.
- 6. Rénovation du secrétariat (isolation, plâtrerie, peinture, électricité).
- 7. Poursuite des opérations d'engazonnement dans le cadre de la gestion « zéro phytosanitaire » dans les carrés du secteur Sud.

Coût des travaux d'investissement 2018 : 273 396 €

- 20 054 €: aménagement des cavurnes
- 65 166 €: ajout d'un columbarium (48 cases) Secteur Ouest et création des cheminements piétons
- 23 722 €: pose de deux columbariums (27 cases) Secteur Sud
- 64 975 € : construction d'un 5 ème ossuaire
- 63 999 € : évacuations de tombes
- 20 500 € : travaux d'isolation, de plâtrerie, de peinture et d'électricité au secrétariat
- 14 980 € : engazonnement des allées

Réglementation et gestion :

Procédure de reprise de 224 tombes perpétuelles abandonnées en cours

(dont la liste est consultable en Mairie et au secrétariat du cimetière)

À Colmar, jusqu'au 5 février 1962 des concessions perpétuelles ont été accordées. À défaut d'entretien, après l'expiration d'un délai de trente ans au moins à compter de la date d'acquisition, ces concessions peuvent faire l'objet d'une procédure de reprise par la commune, pour état d'abandon.

Engagée en septembre 2016, la procédure sera clôturée en septembre 2019. Cette durée légale de 3 ans doit permettre aux familles de se manifester et de remettre leurs tombes en bon état.

À l'issue de la procédure, si aucun acte d'entretien n'a été constaté, le Conseil Municipal peut ordonner leur reprise. La commune dispose alors de tous les droits sur ces terrains et se charge de les reprendre matériellement en vue d'y autoriser de nouvelles sépultures.

Gestion « Zéro phytosanitaire »

Au printemps 2016, la Ville a fait le choix d'étendre sa politique « zéro phytosanitaire », c'est-à-dire l'abandon total de l'usage des pesticides pour l'entretien à l'ensemble des espaces verts, dont le cimetière. La Ville de Colmar a opté pour une politique écologique responsable, en accord avec sa volonté d'œuvrer par des actes concrets au bien-être des citoyens colmariens.

Aussi, les allées du cimetière sont aujourd'hui entretenues uniquement par des méthodes alternatives au désherbage chimique : débroussaillage, binage, désherbage thermique.

Parallèlement, le service des espaces verts développe l'engazonnement des allées. Ainsi, celles-ci seront tondues et le cimetière sera de plus en plus « vert ».

Il s'agit d'une gestion durable des espaces verts, qui passe par une phase au cours de laquelle l'impression d'un entretien moins soutenu peut être ressentie.

Un travail de pédagogie est donc mené à destination de nos usagers (ex: panneau d'information, etc.).

Projets 2019:

- installation de cavurnes supplémentaires,
- remise en peinture intérieure du calvaire.